



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Agglomération d'Annecy – Fier et Usse  
Pays de Cruseilles – Pays de Faverges  
Pays de Fillière – Rive Gauche – La Tournette

Réunion du Comité Syndical  
du 21 décembre 2010

*Le vingt et un décembre deux mil dix, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin Annécien, dûment convoqué le trois novembre deux mil dix, s'est réuni en session ordinaire salle polyvalente à Cuvat, sous la Présidence de Monsieur Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin Annécien.*

### **COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION D'ANNECY**

Titulaires : MM. Michel AMOUDRY, Joseph GRIOT, Jean BOUTRY, Serge LESIMPLE

Suppléants :

Absents excusés : MM. Bruno BASSO, Pierre BRUYERE, René DESILLE, Marcel GOILLER

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES**

Titulaires : Mme Jacqueline CECCON, MM. Henri CARELLI, Bernard SEIGLE, Ollivier TOCQUEVILLE

Suppléants : /

Procurations : Mme Sylvie POTTIN à M. Bernard SEIGLE

Absents excusés : Mme Sylvie POTTIN, MM. Christophe GUITTON, Guy MORT, Marcel MUGNIER-POLLET

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAVERGES**

Titulaires : Mmes Anne BONDON, Michèle LUTZ, M. Didier BERTHOLLET

Suppléants : /

Procurations : /

Absents excusés : Mme Cécile LECOANET, MM. Paul CARRIER, Paul DUCHER, Patrick FLOUR, Jean-Luc RAVELLI

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FILLIERE**

Titulaires : MM. Claude CLERC, Bernard EMIN, Jean-François GIMBERT, André REZVOY

Suppléants : /

Procurations : /

Absents excusés : MM. Christian ANSELME, Maurice DUMAZER, Xavier PIQUOT, Bernard VINDRET

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RIVE GAUCHE DU LAC D'ANNECY**

Titulaires : MM. André CORBOZ, Jacques REY

Suppléants : Mme Dominique BOUVIER, M. Marc ROLLIN

Procurations :

Absents excusés : Mme Michelle LOHNER, MM. Michel BARTHIER, Michel BEAL, Vincent CHAPPELUZ

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TOURNETTE**

Titulaires : Mme Sylvie MANIGLIER, MM. Jean FAVROT, Kamel LAGGOUNE, Antoine de MENTHON

Suppléants : M. Alain HAURAT

Procurations : /

Absents excusés : Mme Evelyne BERGERET, MM. Claude MARCELOT, Emmanuel MASCLEZ

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

Titulaires : MM. Jean-Michel COMBET, Denis DONARD

Suppléants : MM. Robert BIZET, Xavier BRAND

Procurations : /

Absents excusés : MM. Christian BUNZ, Renaud DEBORNE, Gilles PECCI, Jean-Luc THOMASSON

### **INVITES :**

- M. Gérard JUSTINIANY (Directeur de la Direction Départementale des Territoires – Absent excusé)
- M. LENOIR (Directeur Général de la Communauté d'Agglomération d'Annecy – Absent excusé)

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard EMIN

La séance est ouverte à 17 h 10.

## **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité du 17 novembre 2010
- Modifications n° 1 et 2 du PLU au titre de l'article L123-9 CU - Commune d'ARGONAY
- Révision simplifiée n°1 du PLU au titre de l'article L 123-9 CU – Commune d' ARGONAY
- Révision simplifiée n°2 du PLU au titre de l'article L 123-9 CU – Commune d' ARGONAY
- Mises en compatibilité du PLU au titre de l'article L. 123-9 CU pour la création du poste de Chevène porté par Réseau de Transport d'Électricité Rhône-Alpes / Auvergne, ses raccordements et la réalisation d'une nouvelle ligne – Commune d'ANNECY – Commune de CRAN GEVRIER – Commune de SEYNOD
- Révision simplifiée n° 1 du PLU au titre de l'article L 123-9 CU – Commune de POISY
- Débat d'orientation budgétaire
- Questions diverses

M. DE MENTHON propose d'aborder l'ordre du jour comme suit :

### ➤ **Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité du 17 novembre 2010**

Aucune observation n'étant soulevée, le compte-rendu du 17 novembre 2010 est approuvé.

### ➤ **Modifications n° 1 et 2 du PLU de la commune d'Argonay au titre de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme**

M. GRIOT, Vice-Président du Syndicat Mixte, présente l'avis rendu par la Commission Documents d'Urbanisme réunie le 13 décembre 2010 concernant les modifications n° 1 et 2 du PLU de la commune d'Argonay.

Il est indiqué que la commune d'Argonay a approuvé son Plan Local d'Urbanisme le 25 février 2008. Un projet de modification n° 1 a été transmis au Syndicat du SCoT en date du 19 novembre 2010. Ce projet de modification a été présenté en « Commission Documents d'Urbanisme » du 13 décembre par M. le Maire d'Argonay. L'avis de la Commission a été envoyé à tous les membres du Comité avec la convocation pour la réunion du 21 décembre.

Le 17 décembre dernier, la commune a cependant transmis au Syndicat du SCoT deux nouveaux dossiers de modifications n° 1 et 2 « en remplacement du projet de modification n° 1 ». En effet, le projet de modification initial n° 1 concernait une évolution du règlement pour l'aménagement de deux secteurs soumis à orientation d'aménagement. La commune a souhaité faire une modification pour chacun des secteurs mentionnés ci-dessus.

Par ailleurs, un certain nombre de précisions ont été apportées à ces projets de modifications.

Les précisions apportées ne remettent pas en cause le projet de modification discuté au cours de la Commission Urbanisme du 13 décembre. Les éléments nouveaux par rapport à la note transmise par courrier avec la convocation au présent Comité ont été intégrés dans une note présentée au cours du Comité du 21 décembre 2010.

Après débat, le Comité Syndical formule, à l'unanimité des membres votants, un avis favorable.

➤ **Révision simplifiée n° 1 du PLU de la commune d'Argonay au titre de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme – Site des Contamines**

M. GRIOT, Vice-Président du Syndicat Mixte, présente l'avis rendu par la Commission Documents d'Urbanisme réunie le 13 décembre 2010 concernant la révision simplifiée n° 1 du PLU de la commune d'Argonay au titre de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme.

Il est porté à la connaissance des membres du Comité Syndical que la commune d'Argonay a approuvé son Plan Local d'Urbanisme le 25 février 2008. Le dossier de révision simplifiée n° 1 du PLU d'Argonay a reçu un avis favorable du Conseil Municipal le 07 juin 2010 et a été transmis au SCOT pour avis en tant que personne publique associée, le 2 novembre 2010. L'enquête publique se déroulera du 27 décembre 2010 au 27 janvier 2011. Ce projet de révision simplifiée a été présenté en « *Commission Documents d'Urbanisme* » du 13 décembre par M. le Maire d'Argonay. L'avis de la Commission a été envoyé à tous les membres du Comité avec la convocation pour la réunion du 21 décembre.

Ce dossier n'appelle aucune remarque. Le Comité Syndical formule donc, à l'unanimité des membres votants, un avis favorable pour le projet de révision simplifiée n° 1 du PLU d'Argonay.

➤ **Révision simplifiée n° 2 du PLU de la commune d'Argonay au titre de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme**

M. GRIOT, Vice-Président du Syndicat Mixte, présente l'avis rendu par la Commission Documents d'Urbanisme réunie le 13 décembre 2010 concernant la révision simplifiée n° 1 du PLU de la commune d'Argonay au titre de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme.

Il est porté à la connaissance des membres du Comité Syndical que la commune d'Argonay a approuvé son Plan Local d'Urbanisme le 25 février 2008. Le dossier de révision simplifiée n° 2 du PLU d'Argonay a reçu un avis favorable du Conseil Municipal le 07 juin 2010 et a été transmis au SCOT pour avis en tant que personne publique associée, le 2 novembre 2010. L'enquête publique se déroulera du 27 décembre 2010 au 27 janvier 2010. Ce projet de révision simplifiée a été présenté en « *Commission Documents d'Urbanisme* » du 13 décembre par M. le Maire d'Argonay. L'avis de la Commission a été envoyé à tous les membres du Comité avec la convocation pour la réunion du 21 décembre.

Ce dossier n'appelle aucune remarque. Le Comité Syndical formule donc, à l'unanimité des membres votants, un avis favorable pour le projet de révision simplifiée n° 2 du PLU d'Argonay.

➤ **Mises en compatibilité du PLU au titre de l'article L. 123-9 CU pour la création du poste de Chevène porté par Réseau de Transport d'Électricité Rhône-Alpes/Auvergne, ses raccordements et la réalisation d'une nouvelle ligne – Communes d'ANNECY , de CRAN GEVRIER et de SEYNOD**

M. GRIOT, Vice-Président du Syndicat Mixte, présente l'avis rendu par la Commission Documents d'Urbanisme réunie le 13 décembre 2010 concernant les mises en compatibilité du PLU au titre de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme pour la création du poste de Chevène porté par Réseau de Transport d'Électricité Rhône-Alpes/Auvergne, ses raccordements et la réalisation d'une nouvelle ligne – Communes d'ANNECY , de CRAN GEVRIER et de SEYNOD

Ce dossier n'appelle aucune remarque. Le Comité Syndical formule, à l'unanimité des membres votants, un avis favorable.

➤ **Révision simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Poisy au titre de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme – « La fin de Closon »**

M. GRIOT, Vice-Président du Syndicat Mixte, présente l'avis rendu par la Commission Documents d'Urbanisme réunie le 13 décembre 2010 concernant la révision simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Poisy au titre de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme.

Le dossier de révision simplifiée du PLU de Poisy a été arrêté le 21 septembre 2010 et transmis au SCOT pour avis en tant que personne publique associée, le 8 novembre 2010. L'enquête publique se déroulera entre le 06 décembre 2010 et le 07 janvier 2011. Ce projet de révision simplifiée a été présenté en « *Commission Documents d'Urbanisme* » du 13 décembre par un élu de Poisy représentant M. le Maire. L'avis de la Commission a été envoyé à tous les membres du Comité avec la convocation pour la réunion du 21 décembre.

Après débat, le Comité Syndical formule, à l'unanimité des membres votants, un avis favorable avec les observations suivantes. **Concernant la consommation foncière, le devenir du reste de cette zone et sur la nature des activités**, des économies de consommation d'espace doivent être recherchées dans les environs et les aménagements des parkings. De plus, **les élus de la Communauté d'agglomération d'Annecy** informent les membres du Comité Syndical de **l'existence d'une charte commerciale** élaborée par la Communauté d'agglomération d'Annecy et s'appliquant sur son territoire.

➤ **Débat d'Orientation Budgétaire**

M. DE MENTHON, Président du Syndicat Mixte rappelle à l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire (DOB) a pour vocation de permettre à l'exécutif de la collectivité de présenter à l'ensemble de l'assemblée délibérante les grandes orientations budgétaires et financières de la Collectivité, avant l'examen et le vote du budget primitif.

Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Si les textes ne se prononcent pas sur le contenu du DOB, celui-ci doit permettre aux élus d'être informés et de se prononcer sur les tendances d'évolution des dépenses et des recettes budgétaires, et le recours à l'emprunt, et évoquer les principaux projets d'investissements à réaliser.

Les éléments du débat d'orientation budgétaire sont présentés par M. DONARD, Vice-Président du Syndicat Mixte du SCOT du Bassin Annécien.

## A – Fonctionnement

Dans les grandes masses, il se présenterait de la façon suivante :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2011</b>
Frais de fonctionnement	53 550
Charges de personnel et assimilés	143 400
Indemnités des élus et assimilés	15 950
Dépenses imprévues	27840
Dotations aux amortissements	48 000
Virement à la section d'investissement	99 659
<b>TOTAL</b>	<b>388 399</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2011</b>
Contributions des EPCI membres	240 499
Dotations générale de décentralisation	7 000
Produits de gestion courante	15 000
Amortissements des subventions d'études	13 000
Excédent de fonctionnement n-1 reporté	112 900
<b>TOTAL</b>	<b>388 399</b>

1 - En dépenses, il appelle les remarques suivantes

- le virement à la section d'investissement est plus important compte tenu de l'excédent de fonctionnement fin 2010.
- apparition de nouvelles lignes (Produits de gestion courante)

2 - En recettes, il appelle les remarques suivantes :

- Inscription en recettes du résultat de fonctionnement des années antérieures, diminué de la part prélevée pour couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser 2010 (112 930 €)
- Inscription de 7 000 € de dotation générale de décentralisation sollicités pour l'année 2011
- la demande de contribution aux collectivités pour 2011 reste donc à 240 499 €
- Une subvention complémentaire sera demandée au FEDER, mais son obtention est très incertaine et n'est donc pas inscrite à ce jour.

La répartition des contributions des collectivités membres est calculée comme suit :

<b>EPCI</b>	<b>Rappel taux participation 2010</b>	<b>Taux de participation 2011</b>	<b>Montant de la participation 2011</b>
CA ANNECY	68,359%	68,359%	164 403
CC FILLIERE	6,192%	6,192%	14 892
CC FAVERGES	6,936%	6,936%	16 681
CC FIER ET USSÉS	4,688%	4,688%	11 275
CC RIVE GAUCHE	5,539%	5,539%	13 321
CC TOURNETTE	3,384%	3,384%	8 138
CC CRUSEILLES	4,902%	4,902%	11 789
<b>TOTAL</b>	100%	100%	<b>240 499</b>

## B – Investissement

Le budget d'investissement 2011 se présenterait de la façon suivante :

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2011</b>
Frais d'études SCOT	267 000
Résultat d'investissement n-1 reporté	16 198
Reprise de subventions	12 606
Acquisition matériel et mobilier	3 000
<b>TOTAL</b>	<b>298 804</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2011</b>
Prélèvement sur section de fct	99 659
Excédent de fonctionnement n-1 capitalisé	99 950
subvention région	41 195
Subvention FEDER	
FCTVA	10 000
Amortissement	48 000
<b>TOTAL</b>	<b>298 804</b>

Ce projet de budget appelle les remarques suivantes :

### 1 – En dépenses

L'engagement du solde du travail d'Algoé - Agrestis est prévu (124 950 €), ainsi qu'une provision en prévision de travaux complémentaires à prévoir (142 000 €).

### 1 – En recettes

L'excédent de fonctionnement capitalisé vient couvrir le déficit d'investissement de 2010 et les restes à réaliser 2010.

Une subvention complémentaire sera demandée au FEDER.

Il est rappelé qu'il s'agit à ce jour que d'un budget « prévisionnel » et qu'il peut ainsi faire l'objet de modification avant son vote

- pour intégrer le résultat définitif du Compte Administratif 2010
- pour intégrer d'éventuels changements qui interviendraient suite au DOB.

Tels sont les éléments portés à la connaissance du Comité pour le débat d'orientation budgétaire.

Le Comité Syndical prend acte du DOB.

## ➤ Questions diverses

Quatre thèmes sont abordés :

- Le Président propose de reconduire le contrat de M. Matthias PERRET jusqu'au 13 février 2011 inclus, en raison de la disponibilité de droit pour élever un enfant de moins de huit ans pour une durée d'un mois soit jusqu'au 23 janvier 2011 inclus, prise Mme Hélène ABBE. Ce point ne soulève aucune remarque. Les membres du Comité prennent acte de la reconduction du contrat de travail de M. Matthias PERRET ;
- Concernant le débat en Comité Syndical du Projet de PADD, il est proposé d'organiser une réunion de Bureau le 20 janvier 2011 après-midi durant laquelle l'intégralité du projet de PADD sera discutée. Par la suite, comme le précise les dispositions réglementaires, le PADD sera débattu en Comité Syndical le 18 février 2011. Ce même jour, le budget sera également voté ;
- Le Président rappelle aux membres du Comité la nécessité d'associer suffisamment en amont le Syndicat du SCOT pour les dossiers de révisions simplifiées et de modification, de manière à ce que l'avis du Comité Syndical puisse être rendu avant la tenue de l'enquête publique ;
- Des remarques relatives à la fermeture de la gare de Saint-Martin Bellevue et du manque de performance du réseau ferroviaire sur le territoire du SCOT sont formulées. M. DE MENTHON propose d'auditionner un responsable de la SNCF et/ou de RFF pour présenter de manière détaillée et complète les projets en cours ou futurs sur le territoire du SCOT. Cette réunion se déroulera au cours du premier semestre 2011.

La séance est levée à 19 h 00.

Le Secrétaire de la séance

Bernard EMIN

Le Président

Antoine de MENTHON